

Commune de ROMILLÉ  
Projet d'extension  
du cimetière communal de Romillé

**AVIS  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de la commune de Romillé, du lundi 2 février 2015 au vendredi 6 mars 2015 inclus.

M. Dominique Cloarec a été désigné commissaire enquêteur titulaire par la présidente du tribunal administratif de Rennes et Mme Danielle Faysse a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Romillé, pendant la durée de l'enquête, du lundi 2 février 2015 au vendredi 6 mars 2015 inclus : les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, et les samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à : mairie de Romillé, place de la Mairie, 35850 Romillé.

Le rapport de l'étude hydrogéologique sera présent dans le dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Romillé. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Romillé à l'adresse suivante :

[www.romille.fr](http://www.romille.fr)

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à :

[mairie@romille.fr](mailto:mairie@romille.fr)

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Romillé pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 2 février 2015, de 8 h 45 à 12 h 15,
- le samedi 14 février 2015, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 6 mars 2015, de 8 h 45 à 12 h 15.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra un rapport avec avis et conclusions motivées à la mairie de Romillé, lequel sera transmis à la préfecture et à la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques. Ce rapport sera également publié sur le site